

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022 A 19H30

Convocation du 7 Avril 2022.

Le 12 avril 2022 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Karine TAKES, Maire.

Présents : MM. Karine TAKES, Maire ; Frédéric JAVELAS, Frédérique CHAMP, Nadège BESSON, Eric SEIGNOBOS, Rémi LE CORRE, Adjoints ; Elodie GIRAIN, Françoise FEROUSSIER, Lydie DEPUYDT, Laurence BRANCHER, Conseillères municipales ; Joseph OJAIL, Jean-Marc BRESSON, Frédéric CAENEVET, Dominique BOIS, Bastien GAUDEVIN, Jean-Marie GERARD, Conseillers municipaux.

Absents : MM. Christelle BUSSET (pouvoir à Frédéric CAENEVET) ; Sandrine DORNE (pouvoir à Rémi LE CORRE) ; Jessica FERREYRE (pouvoir à Nadège BESSON).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CHAMP.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2022 est entériné à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne la parole à M. Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances pour la présentation du budget primitif 2022.

« Le projet de budget 2022 qui est soumis ce soir à l'approbation du conseil municipal a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré la hausse considérable du coût des énergies qui impacte les prévisions budgétaires.
- Maintenir le niveau des taux d'imposition sur les ménages.
- Stabiliser l'endettement.
- Engager les projets d'investissements prévus dans le cadre du mandat en mobilisant les aides publiques disponibles.

Rappel Infos :

- **La compétence eau** exercée jusqu'à présent par la commune a été transférée au 1^{er} janvier 2020 à la CAPCA. Après de nombreux recours et négociations la commune a rejoint le SIVM Crussol Pays de Vernoux.
- **Le compte administratif de l'année 2021** qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en fonctionnement et en investissement et le compte de gestion du comptable public ont été adoptés en séance du conseil municipal le 1^{er} mars 2022.
- La population INSEE de la commune au 1^{er} janvier 2021 : **1 874 habitants.**

INFORMATIONS FINANCIERES :

- Ratio : dépenses réelles de fonctionnement / population : 914.74
- Produits des impositions directes / population : 47.70
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 992.64
- Dépenses d'équipement brutes / population : 1282.54
- Encours de la dette / population : 482.63
- Dotation générale de fonctionnement / population : 10.67

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES :

- L'Etat a communiqué à la commune le 18 mars 2022 l'état de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices. A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de foncier bâti communal 2020 (9.40%) majoré du taux départemental 2020 (18.78%) devient le nouveau taux de référence pour la commune soit **28.18%**.
- Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux au même niveau soit :
FB : 28.18% (taux communal 9.40% + taux départemental 18.78%)
FNB : 49%
- Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2022 sont revalorisées de 3.2% (foncier bâti). Le produit fiscal attendu après application d'un coefficient correcteur s'établit à **319 488 €**. La commune percevra des allocations compensatrices pour **257 568 €** ce qui correspond aux bases exonérées de taxe foncière pour les locaux industriels. La comptabilisation se traduit par l'inscription de **89 393 €** au compte 73111 impôts directs locaux et de **259 554 €** au compte 74834 Etat-compensation exonération taxes foncières.

PARTICIPATION DE L'INTERCOMMUNALITE :

- L'attribution de compensation versée par l'Agglomération s'établit à 1 192 011.74 €.
- Les charges transférées pour la gestion des eaux pluviales urbaines 11 803 € et l'accueil de loisir agréé du mercredi matin 3 086.63 € sont déduites de l'AC 2022.

LES DOTATIONS DE L'ETAT :

Le montant de la DGF notifié par les services de l'Etat.

- Dotation forfaitaire de la commune : 0 € cette année.
- Dotation de solidarité rurale 21 119 €.

LES PRODUITS DES SERVICES :

- Les tarifs publics locaux pour 2022 votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (équipements sportifs, culturels, restauration scolaire...) sont estimés à 36 800 €. Les tarifs sont maintenus sans augmentation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Proposition	Evolution BP 2021
Charges à caractère général	599 396	+11.98 %
Charges de personnel	796 150	+0.61 %
Atténuations de produits	29 459	/
Autres charges de gestion courante	201 436	+1.46 %
Total dépenses gestion courante	1 626 441	+4.62 %
Charges financières	19 500	- 13.33 %
Charges exceptionnelles	4 275	-96.32 %
Dépenses imprévues	64 000	-46.67 %
Total dépenses réelles fonctionnement	1 714 216	-5.46 %
Virement section fonctionnement	1 160 294	-26%
Opérations d'ordre entre section	10 000	/

Total opération d'ordre	1 170 294	-25.77 %
TOTAL	2 884 510	-14.91 %

Les charges à caractère général ont été revalorisées en raison de la hausse du coût des énergies pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments publics au gaz, l'éclairage public ainsi que le carburant pour les services municipaux.

Les prises de compétence de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (enfance/jeunesse) et piscine entraînent des baisses de charges (subvention MJC) (frais de fonctionnement piscine) mais sont compensées par des retenues sur l'attribution de compensation donc neutralisées.

	BP 2021	BP 2022	Ecart €	Ecart %
Energie électricité	70 000	110 000	40 000	57.14 %
Combustibles (Gaz)	27 000	60 000	33 000	122.22 %
Carburants	8 000	11 000	3 000	37.50 %
TOTAL	105 000	181 000	76 000	72.38 %

ETAT DE LA DETTE :

- Le Capital restant dû au 01/01/2022 s'élève à **904 454.45 €**.
- Le Capital remboursé en 2022 est de 146 256.66 € et les intérêts 18 110.03 € soit une annuité totale à rembourser de **164 366.69 €**.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

- Les commissions Finances et Vie associative et Sports se sont réunies en mars pour attribuer les différentes subventions demandées.
- Les subventions accordées aux associations sportives, culturelles, représentent un budget total de **43 612 €**. Les subventions accordées en 2021 sont reconduites.
- **24 associations** bénéficient de ces aides.

FINANCEMENT MJC CENTRE SOCIAL 3 RIVIERES :

La convention d'objectifs 2022-2025 prévoit la contribution de la commune qui s'élève à **83 931.38 €** :

- La CAPCA versant pour le compte de la collectivité **37 898 €** directement à la MJC au titre de la compétence concernant l'organisation des accueils de loisirs extrascolaires (Enfance et Jeunesse).
- Pour le centre de loisirs des mercredis matin la participation financière de la commune s'élève à **3 087 €**.
- Pour le poste de direction la convention d'objectifs 2017-2020 prévoyait une participation de la commune de 16 191 €. L'association MJC Centre Social 3 Rivières assurant directement le poste de direction depuis le 01/01/2017, le CIAS de Privas Centre Ardèche verse directement à l'association **20 135 €** pour le compte de la commune.
- La subvention à verser sur le budget communal s'élève à **22 812 €**.

CULTURE / SPORT / VIE ASSOCIATIVE :

Le programme culture sera renouvelé comme l'année passée, avec des améliorations et des nouveautés, le sport prendra également une part belle dans les événements de 2022.

- L'opportunité d'accueillir l'arrivée de la **1^{ère} étape du Critérium du Dauphiné Libéré.**
- Week end médiéval qui se poursuivra en **nocturne** le samedi soir.
- Notre soutien logistique et financier pour le **1^{er} Festival « Air de Jazz »**, organisé par l'Association Beaucharabia.
- Le retour des **tournois de foot** au stade Léon Beck.
- La signature de la **nouvelle convention d'objectifs 2022/2025 MJC/CS 3 Rivières** dans les semaines à venir (Commune de St Georges les Bains et Charmes sur Rhône).
« La culture, le sport, la vie associative sont des atouts importants, vecteurs de lien social mais aussi des leviers pour le tourisme et l'économie non négligeable pour une commune comme Beauchastel. »

CHARGES DE PERSONNEL :

- Les charges de personnel intègrent les évolutions des carrières ainsi que les mouvements de personnels.
- L'effectif est stable avec 15 titulaires dont 12 à temps complet et 3 à temps non complet.
- Filière administrative : 3
- Filière police : 1
- Filière technique : 11
- Et 7 agents non titulaires (affectés au nettoyage des bâtiments communaux, service et surveillance cantine et à l'entretien de la voirie).
- Mise à disposition de la CAPCA de 1 agent du service technique et de 1 agent chargé de l'accueil à la piscine dont les rémunérations seront reversées à la commune au prorata du temps de travail consacré à ces missions.

LES DEPENSES IMPREVUES :

- La municipalité a souhaité prévoir cette année, en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Chapitre 022 en fonctionnement **64 000 €** sont inscrits afin de faire face aux diverses hausses et incertitudes.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	Propositions BP 2022	Evolution BP 2021
013- Atténuation de charges	4 999.47	-75 %
70- Produit des services	84 300	-6.12 %
73- Impôts et taxes	1 352 704	-14.60 %
74- Dotations et Participations	353 200	+4.23 %
75- Autres produits gestion courante	25 000	
Total recettes gestion courante	1 820 203.47	-11.54 %
77- Produits exceptionnels	40 000	
Total recettes réelles	1 860 203.47	
Résultat reporté	1 024 306.53	
Total recettes fonctionnement	2 884 510	

PRODUITS DES SERVICES :

- Rappel : les recettes générées par la piscine municipale sont perçues par la CAPCA à compter de l'exercice 2019 à la suite de la prise de compétence.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT :

- L'épargne brute (capacité d'autofinancement) atteint 1.16 M € au BP 2022.
- Le remboursement du capital de la dette s'établit à 0.148 M €.

- Il est prévu de contracter un emprunt de 300 000 € dans ce budget pour le financement de l'aménagement de l'Espace Citoyens.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Elle s'établit à **2 892 796 €** s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses.
- Les restes à réaliser 2021 s'établissent à **452 000 €** en dépenses et sont repris au BP 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chap 20 – Immobilisations incorporelles	0
Chap 23 – Immobilisations en cours	1 974 091
Total dépenses d'équipement	1 974 091
Chap 10 – Dotation fonds divers réserves	0
Chap 16 – Remboursement emprunts	151 927.87
Chap 20 – Dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles d'investissement	2 126 018.87
Restes à réaliser	452 000
001 – Solde d'exécution négatif reporté	314 777.13
041 – Opérations patrimoniales	/
TOTAL	2 892 796

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2022 :

Matériels (véhicules service technique, équipement police, abri bus, mobilier urbain...)	83 420
Logements communaux (chaudière)	4 500
Extension réseau électrique	7 500
Voirie travaux	22 020
Sécurisation Montée du Temple	11 100
Sécurisation abords école maternelle	3 680
Stade football	4 560
Réfections 2 courts de tennis	137 000
Courts de tennis (éclairage)	15 111
Ecole élémentaire (mobilier)	4 300
Espace Citoyens travaux rénovation	1 555 000
Mobilier	10 000
Vidéoprotection extension	84 000
Maîtrise d'œuvre pour aménagement place de l'Eglise	16 000
Cimetière (acquisition colombarium)	12 000
Cimetière (géomètre)	3 900

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chap 13 - Subventions d'investissement	565 725
Chap 16 - Emprunt	300 000
Total recettes équipement	865 725
Chap 10 – FCTVA et taxe urbanisme	90 000
Chap 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	766 777
Total des recettes financières	856 777
Chap 021 – Virement section fonctionnement	1 160 294
Chap 040 – Opération ordre transfert entre section	10 000
TOTAL	2 892 796

- Un effort important d'investissement est porté sur l'entretien et la rénovation des bâtiments publics.
- L'opération de rénovation de l'ex-salle des fêtes Marly renommée Espace Citoyens est budgétée dans

son intégralité soit 1 755 000 € TTC, comprenant les marchés de travaux, la mission ingénierie et études, les missions diagnostics et sécurité santé, et les imprévus.

- **L'Etat** finance ce projet à hauteur de **415 725 €** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. **Le Département** finance ce projet à hauteur de **150 000 €**.
- **La Région Auvergne Rhône Alpes** a aussi été sollicitée par la collectivité, le montant définitif de l'aide accordée n'est pas voté à ce jour. Une contribution au titre des Certificats d'Économies d'Énergie a été sollicité avec le concours du Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche.
- La commune récupérera également par le biais du **FCTVA 16.404 %** de la TVA engagée sur l'année N+1. **Plus de 50 % d'aides seront possibles.**

➤ **Le budget primitif 2022 s'équilibre tel que suit :**

- 2 884 510 € en fonctionnement
 - 2 892 796 € en investissement
- Soit un total de 5 777 306 €.

- En conclusion, je dirais que je suis plutôt satisfait de pouvoir vous présenter une situation financière de la commune saine malgré le contexte actuel difficile, en maintenant un développement de services et d'équipements harmonieux pour notre commune.

Tout cela sera conditionné pour une grande partie par un travail de recherche de subventions pour maîtriser la pression fiscale et de changer notre façon de consommer les énergies dans nos bâtiments publics au vu de la hausse exponentielle des prix du marché.

Merci pour votre écoute. »

Un débat s'engage sur l'augmentation du coût des énergies et les mesures à prendre pour en limiter l'impact. Dans un premier temps, la municipalité a programmé le remplacement des éclairages dans les bâtiments publics par des leds, économes en énergie. L'installation sera effectuée par le personnel du service technique habilité.

Madame Elodie GIRAIN indique l'augmentation probable des taux d'intérêts.

Monsieur Frédéric JAVELAS précise que l'état de la trésorerie actuelle permet d'autofinancer les travaux budgétés.

Il est prévu de rechercher un organisme financeur à partir de septembre 2022.

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

Rapporteur : Monsieur Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget principal 2022 et le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget ;

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ;

Considérant la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Considérant que pour poursuivre son programme d'équipement auprès de la population il est nécessaire de maintenir le produit attendu de la fiscalité directe locale sans augmentation du taux communal ;

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat pour 2022 :

Taxe foncière bâti : 28,18 %

Taxe foncière non bâti : 49%

- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à la notification de cette décision à Monsieur le Préfet de l'Ardèche ainsi qu'au service de la fiscalité directe locale.

2. FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Rapporteur : M. Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission des Finances,
Vu l'indice de référence des loyers,
Considérant que la dernière révision date du 01/07/2019 ;

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention ;

- **FIXE** les loyers des logements communaux aux montants suivants à compter du 1er juin 2022 :

- Logement n°3 : 323,06 € mensuel
- Logement n°4 : 363,39 € mensuel
- Logement n°6 : 242,37 € mensuel
- Logement n°7 : 300.00 € mensuel
- Logement n°8 : 434,26 € mensuel
- Logement La Poste : 600 € mensuel

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022 :

Rapporteur : M. Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION EN €
AAPPMA Truite	300
ACCA Chasse	300
ASB Judo	500
APE	1 300
ASB Natation	1520
Beaucharabia	400
BLV Tennis Club	2 060
Club Subaquatique Beauchastellois	510
Association Sportive du Collège	250
Comité des Œuvres Sociales	400
Comité des Fêtes	2 050
Amicale des donneurs de sang	200
Eyrieux Chats libres	500
Foyer du Collège	310
Football Club Eyrieux Embroye	2 060
Les Amis de Gurlhie	350
Hand Ball Rhône Eyrieux	4 640
Interdépartementale Chasse 26/07	300
Les Vieilles carafes	300
Maison Marguerite	300
Rhône Eyrieux Badminton	300
Team Auto 07	350
Ensemble et Solidaires (UNRPA)	1 400
MJC Centre Social 3 Rivières	22 812

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique CHAMP, M. Bastien GAUDEVIN) vote les subventions aux associations pour 2022 suivant le tableau présenté pour un montant de 43 612 €. Un crédit est provisionné au budget pour d'éventuelles demandes exceptionnelles en cours d'exercice.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 :

Monsieur Frédéric JAVELAS, Adjoint délégué aux Finances, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté en commission des finances.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 884 510	2 884 510
Section d'investissement	2 892 796	2 892 796
	-----	-----

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu les réunions de préparation du budget ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu la présentation faite du budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions (Mme Elodie GIRAIN, Mme Laurence BRANCHER, M. Bastien GAUDEVIN, M. Dominique BOIS) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté à l'assemblée.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	599 396	
012 Charges de personnel	796 150	
014 Atténuations de produits	29 459	
022 Dépenses imprévues	64 000	
023 Virement à la section d'investissement	1 160 294	
65 Autres charges de gestion courante	201 436	
66 Charges financières	19 500	
67 Charges exceptionnelles	4 275	
042 Opérations d'ordre	10 000	
002 Excédent antérieur reporté fonction.		1 024 306.53
013 Atténuation des charges		4 999.47
70 Produits des services		84 300
73 Impôts et taxes		1 352 704
74 Dotations et participations		353 200
75 Autres produits de gestion courante		25 000
77 Produits exceptionnels		40 000
TOTAL	2 884 510	2 884 510

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
	RAR	Nouveau Crédit	Nouveau Crédit
16 Remboursement d'emprunts		151 927.87	
23 Immobilisations en cours	452 000	1 974 091	
001 Solde d'exécution d'investissement. Reporté		314 777.13	
021 Virement de la section de fonctionnement			1 160 294
10 Dotations Fonds divers réserves			89 999.87
1068 Affectation résultat 2020			766 777.13
13 Subventions d'investissement			565 725
16 Emprunts et dettes assimilées			300 000
040 Amortissements			10 000
TOTAL	452 000	2 440 796	2 892 796
		2 892 796	2 892 796

5. INFORMATIONS DIVERSES :

- Critérium du Dauphiné 2022 :

Madame le Maire fait le compte rendu des dernières réunions du comité de pilotage. Elle indique l'implication de la Région et du Département sur cet événement qui représente une réelle opportunité pour mettre en avant la commune.

- Elections Présidentielles :

Mme le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux présents dimanche 10 avril pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement. A noter le taux de participation important soit 77 % des inscrits. Elle donne rendez-vous aux conseillers pour le 2^{ème} tour le 24 avril 2022.

- Espace Citoyens :

Mme le Maire indique que 2 vidéos ont été mises en ligne afin de présenter l'état d'avancement des travaux.

6. QUESTIONS DIVERSES :

M. Dominique BOIS interroge la municipalité sur les travaux de goudronnage de la Route du Vieux Rhône.

M. Eric SEIGNOBOS indique que l'effet bosselé de la chaussée est dû à un problème technique rencontré par l'entreprise en charge des travaux. Il est prévu la réfection intégrale de cette voie à la charge de l'entreprise ainsi que du passage piéton avec ralentisseur. Ce travail est programmé pour la deuxième quinzaine du mois de mai.

La séance est levée à 20h45.